

Commission des interventions Séance du 5 décembre 2024

Décision CDI n° 2024-37

Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec l'association Noé

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAULT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 18 janvier 2022 ;
- ▶ **Vu** le programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n° 2022-25 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 et modifié par la délibération n° 2023-23 du 30 novembre 2023 du conseil d'administration de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve le soutien financier à l'association Noé dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, selon les conditions précisées dans le rapport présenté par le Directeur général.

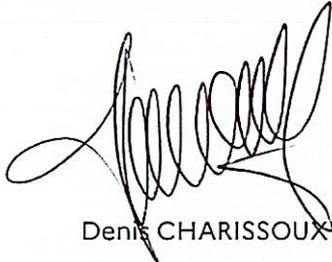
ARTICLE 2 :

La Commission des interventions fixe le montant maximum de la contribution financière de l'OFB au projet mentionné à l'article 1 à 1 215 290,00 € nets de taxe.

ARTICLE 3 :

Le Directeur général est autorisé à mettre définitivement les termes de la convention avec l'association Noé, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat de la
Commission des interventions,



Denis CHARISSOUX

La Présidente
de la Commission des interventions,

SANDRINE
E ROCARD Signature numérique
de SANDRINE ROCARD
Date : 2024.12.05
17:30:05 +01'00'

Sandrine ROCARD